



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 septembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE (présent du n°1 au n°21), M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. André NAHON), M. Jean-Claude BOURIAT (pouvoir à Mme Marie-Claire NE), M. Raymond CHAGOT (pouvoir à Mme Karine RODRIGUEZ), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Sylvie GIBERGUES (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI du n°22 au n°49)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 37 Attribution d'une subvention par le Département des Pyrénées Atlantiques pour des actions de prévention de la perte d'autonomie

Rapporteur : Mme Valérie REVEL

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a été créée dans chaque département.

Elle a pour objectifs de coordonner les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et assurer leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune.

Le projet présenté par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) dans le cadre de l'appel à projets 2024 a été retenu.

Ainsi, le Département des Pyrénées Atlantiques, au nom de la conférence des financeurs, s'engage à soutenir financièrement la CAPBP à hauteur de 103 160 €, au titre de l'exercice 2024, pour le déploiement des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie suivantes :

- Programme « En Forme à Pau » qui propose des activités sportives à destination des seniors : 11 000 €
- Séances de sophrologie : 13 100 €
- Ateliers nutrition : 10 700 €
- Séances de médiation équine : 15 360 €
- Programme « Cultur'en bus » qui permet de lutter contre l'isolement des seniors en proposant un transport collectif gratuit pour accéder à des événements culturels à tarifs préférentiels : 25 000 €
- Programme de soutien aux aidants familiaux qui prévoit des séances et des groupes de paroles animés par une psychologue : 28 000 €

La convention ci-annexée précise les modalités de déclinaison des actions et engagements respectifs des parties.

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 18 septembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 19 septembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les termes de la convention attributive de subvention 2024 à intervenir avec le Département des Pyrénées-Atlantiques ci-annexée ;

2. Autoriser M. le Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à signer cette convention.

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Président
François BAYROU